

Rapport CFD 2024

Divulgations financières liées au climat d'Investissements PSP



Table des matières

<u>Gouvernance</u>	<u>3</u>	<u>Mise en garde concernant les données, les indicateurs et les énoncés prospectifs liés à la durabilité</u>	<u>16</u>
<u>Stratégie</u>	<u>4</u>		
<u>Gestion des risques</u>	<u>6</u>	<u>Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant</u>	<u>18</u>
<u>Mesures et cibles</u>	<u>9</u>		

Tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Gouvernance

Présenter les pratiques de gouvernance de l'organisation concernant les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

En se fondant sur les preuves scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Investissements PSP croit que les changements climatiques représentent un risque systémique à long terme qui aura vraisemblablement une incidence importante sur les risques et les rendements des placements à l'échelle des secteurs, des régions et des classes d'actifs.

Conformément à notre mandat et à nos objectifs d'investissement à long terme, la responsabilité de notre approche en matière de changements climatiques incombe à toutes les classes d'actifs, aux différentes fonctions de l'organisation, au comité de direction et au conseil d'administration (le Conseil). Notre gouvernance sur les enjeux de durabilité, dont les changements climatiques, est présentée plus en détail sur notre [site Web](#).

a) Description de la surveillance des risques et opportunités climatiques par le conseil d'administration.

Le Conseil a la responsabilité d'approuver la [stratégie climatique](#) d'Investissements PSP qui est intégrée au plan stratégique, au plan d'affaires de l'entreprise et à notre [Politique d'investissement durable](#). Cette stratégie climatique est guidée par nos convictions en matière d'investissement. Nous visons à intégrer des risques et des opportunités importants liés au développement durable, y compris des considérations climatiques, tout au long de notre processus d'investissement – de l'analyse initiale de l'investissement à la gestion des actifs et à la vente des placements. Dans le cadre de sa responsabilité générale en matière de surveillance et de gestion des risques, le Conseil veille à ce que les risques, y compris les considérations climatiques importantes, soient correctement identifiés, évalués, gérés, contrôlés et divulgués. Cette responsabilité a été déléguée au Comité de placements et de risques du Conseil. Le Comité d'audit du Conseil approuve les rapports financiers en lien avec la durabilité, tandis que le Comité de gouvernance du Conseil recommande à ce dernier d'approuver les rapports financiers en lien avec la durabilité et le climat. Le Comité de gouvernance est également chargé de surveiller la mise en œuvre des activités d'investissement durable d'Investissements PSP, notamment en ce qui concerne les risques et les opportunités liés aux changements climatiques¹.

Enfin, le Conseil soutient pleinement l'approche d'Investissements PSP en matière de durabilité, et les sujets liés à la durabilité sont régulièrement présentés et discutés lors des réunions du conseil d'administration et des comités. Les sujets abordés au cours de l'exercice 2024 comprenaient les considérations relatives aux

changements climatiques dans la construction des portefeuilles, les considérations sociales liées à nos placements et certains placements axés sur le climat.

b) Description du rôle de l'équipe de direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques.

Chez Investissements PSP, les risques et les opportunités liés au climat de nos investissements sont soumis au même cadre de gouvernance que les autres critères d'investissement. Les recommandations d'investissement des équipes de gestion des classes d'actifs présentées aux comités de placements et de risques de la haute direction et du Conseil contiennent une section dédiée à la stratégie climatique, qui normalise les principaux indicateurs quantitatifs en matière de climat et dont le but est de nous aider à prendre des décisions plus cohérentes et fondées sur des données probantes. La direction est responsable du suivi et de la communication des progrès réalisés par rapport aux objectifs de la stratégie climatique d'Investissements PSP pour l'exercice 2026, par l'intermédiaire de divers comités, dont le comité de gestion du portefeuille global. L'amélioration de la stratégie climatique est une priorité de l'organisation pour l'exercice 2025, comme le souligne le [Rapport annuel 2024](#) d'Investissements PSP.

Notre régime de rémunération incitative est aligné sur la stratégie et les priorités de l'organisation. Les objectifs de la haute direction comportent des priorités et des mesures de progrès en lien avec l'objectif de l'organisation de faire avancer ses capacités climatiques.

Sommet sur l'innovation climatique

Notre Sommet sur l'innovation climatique est un forum transversal servant à soutenir notre objectif de progression des capacités climatiques à l'échelle de l'organisation et au renforcement de notre position en matière d'investissement durable. Le Sommet sur l'innovation climatique est animé par le groupe Durabilité et innovation en matière de climat et regroupe les principaux membres de chaque classe d'actifs, du bureau du chef des placements et d'autres fonctions de l'organisation.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons organisé quatre réunions pour le Sommet sur l'innovation climatique, engageant toutes les classes d'actifs dans des discussions cruciales sur la mise en œuvre de notre stratégie climatique. À l'avenir, le Sommet sur l'innovation climatique veillera à favoriser l'évolution de notre stratégie climatique et à agir comme un vecteur favorisant l'harmonisation et l'orientation du portefeuille global, le partage des connaissances et le leadership éclairé.

¹ L'information financière sur la durabilité fait référence à l'information sur les indicateurs de durabilité d'Investissements PSP, ainsi qu'aux politiques, jugements, hypothèses et estimations importants utilisés pour préparer, structurer et présenter ces données, qui sont utiles aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général stocké.

Stratégie

Présenter les répercussions réelles et potentielles des risques et des opportunités liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque cette information est pertinente.

Nous croyons que les répercussions potentielles des changements climatiques sur les investisseurs dans les régimes de pensions comme Investissements PSP sont diverses, complexes et interconnectées. Les répercussions des changements climatiques, qu'elles soient directes (comme les événements météorologiques extrêmes et les politiques climatiques) ou indirectes (comme l'anticipation des risques futurs par le marché), doivent être prises en compte dans nos stratégies d'investissement. Nous croyons que les changements climatiques sont l'un des facteurs qui affecteront la performance à long terme et le profil de risque de notre portefeuille de placements.

Conformément à notre mandat, l'objectif prédominant de notre stratégie climatique est d'utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition mondiale vers la carboneutralité d'ici 2050 en gérant les principaux risques climatiques, en exploitant les opportunités de réduction des émissions de carbone, en renforçant la divulgation des émissions de carbone et en améliorant la collaboration avec les parties prenantes.

Conformément à notre stratégie climatique, nous améliorons régulièrement nos processus internes et intégrons la gestion des risques et des opportunités liés au climat dans nos processus d'investissement et notre stratégie d'affaires. Les détails à ce sujet sont présentés tout au long de la présente section.

a) Description des risques et opportunités climatiques relevés par l'organisation à court, moyen et long terme.

Nous sommes conscients de l'urgence de lutter contre les changements climatiques et nous souhaitons utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition vers la carboneutralité mondiale et viser à accroître les rendements ajustés au risque. Nous nous efforçons notamment de réduire notre exposition aux investissements à forte intensité de carbone sans plan de transition et d'augmenter les investissements axés sur une économie sobre en carbone, qui sont des étapes importantes pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques. Cette approche s'inscrit dans notre stratégie d'investissement, qui prend également en compte l'incidence environnementale plus large de nos choix d'investissement.

Nous avons ciblé plusieurs risques physiques et de transition¹ et des opportunités qui pourraient avoir de grandes répercussions sur la valeur de nos placements dans les délais précisés par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) :

Court terme (avant 2030) : Nous reconnaissons les risques physiques immédiats posés par les changements climatiques, comme la fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes, qui peuvent avoir une incidence directe sur la valorisation des actifs, soulignant la nécessité d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et de résilience appropriées. Parallèlement, nous pensons que l'évolution du contexte politique offrira des opportunités à mesure que les gouvernements renforceront leur soutien aux technologies et aux industries à faible émission de carbone. L'accélération des mesures politiques et des ajustements du marché visant à réduire les émissions offre de nouvelles perspectives d'investissement, notamment dans le déploiement de technologies novatrices faibles en carbone, une augmentation des affectations de capitaux aux solutions des marchés privés et des incitatifs bonifiés de la part des organismes de réglementation.

Moyen terme (2030 à 2040) : À moyen terme, le contexte de l'investissement climatique présente un mélange complexe de risques et d'opportunités. Les changements dans les politiques et les mesures incitatives gouvernementales représentent des risques et des opportunités importants, influençant l'environnement économique des investissements engagés à s'aligner sur la carboneutralité d'ici 2050. Les investisseurs sont confrontés au manque de visibilité, aggravé par la lenteur des processus d'approbation et la complexité des autorisations, qui peuvent retarder ou entraver des projets d'infrastructure faibles en carbone essentiels. De plus, nous croyons que plusieurs actifs, sinon tous, seront confrontés à une intensification des coûts économiques associés aux événements climatiques extrêmes fréquents et ayant un impact accru. Nous croyons également que les investissements à forte intensité de carbone pourraient être confrontés à des exigences réglementaires de plus en plus strictes, érodant leur capacité à générer des rendements et entraînant une possible dévalorisation. En même temps, nous pensons que l'horizon à moyen terme offre des occasions substantielles pour les investisseurs en raison de la demande croissante de produits, de technologies et de services à faible intensité de carbone dans un contexte d'intensification des efforts de décarbonation à l'échelle mondiale. La capacité à s'adapter rapidement aux changements réglementaires et à naviguer dans les méandres de la bureaucratie sera importante alors que nous tentons de tirer parti de ces opportunités, accentuant la nécessité de miser sur des stratégies d'investissement agiles, aptes à gérer les risques tout en profitant du potentiel des marchés émergents.

¹ Les « risques physiques » sont définis comme des risques découlant des impacts des changements climatiques et des dangers climatiques. Les « risques de transition » sont quant à eux définis comme des risques liés à la transition vers une économie sobre en carbone.

Long terme (après 2040) : À long terme, les scénarios climatiques élaborés en collaboration avec un conseiller technique externe mettent en évidence le contraste entre un scénario d'échec de la transition climatique conduisant à une hausse potentielle de 4,2 °C des températures moyennes mondiales d'ici 2100, et un scénario de transition vers la carboneutralité ordonnée. Le premier scénario pourrait réduire considérablement le rendement des investissements en raison de risques physiques graves, tandis qu'une transition ordonnée, bien que présentant des risques modérés, s'harmonise mieux avec un rendement durable des investissements. L'horizon à long terme offre également des occasions substantielles pour les investisseurs dans les entités qui apportent des solutions faibles en carbone novatrices, en particulier celles qui peuvent développer des technologies permettant d'atténuer les effets sur le climat ou de s'y adapter.

Notre réponse stratégique à ces risques et opportunités consiste à ajuster continuellement l'orientation de nos investissements, en conformité avec la science du climat, tout en reconnaissant que cette science évolue rapidement. Nous faisons appel à des consultants externes et à la plateforme Climonomics de S&P Global pour étayer notre évaluation des répercussions des changements climatiques physiques sur nos actifs réels et, le cas échéant, sur d'autres actifs du portefeuille, que nous prenons en compte dans nos décisions d'investissement et nos activités de gestion d'actifs. Dans le cadre de nos processus d'analyse et de décisions d'investissement, nous cherchons à déterminer et à évaluer les risques et les opportunités de transition importants. Les recommandations d'investissement présentées à nos comités de surveillance des investissements comprennent un sommaire des risques et opportunités climatiques importants, ainsi que des mesures d'atténuation des risques et des plans d'action pour répondre aux observations.

b) Description des répercussions des risques et des opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.

Pour les investisseurs institutionnels à long terme comme Investissements PSP, les risques et les opportunités climatiques, tels que ceux identifiés au point a) ci-dessus, présentent de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Nous poursuivons nos efforts dans toute l'organisation pour mieux évaluer et traiter les risques et les opportunités posés par les changements climatiques sur notre stratégie d'investissement dans un contexte réglementaire et politique mondial en pleine évolution. Au cours de l'exercice 2023, nous avons lancé notre stratégie climatique avec l'ambition rehaussée de guider la réduction des émissions dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissement. Nous avons également établi des cibles climatiques concrètes à court terme afin de soutenir l'atteinte de la carboneutralité à l'échelle mondiale d'ici 2050. Les progrès à cet effet sont surveillés et publiés sur une base annuelle.

Notre approche tient compte des risques climatiques et s'appuie sur plusieurs outils internes développés au cours des dernières années, notamment la taxonomie des actifs verts. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter les sections intitulées « *Description des processus*

appliqués par l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés aux changements climatiques » (page 6) et « *Description des processus appliqués par l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques* » (page 7). Tout en reconnaissant l'effet des risques et des opportunités liés au climat, l'amélioration de notre stratégie climatique est l'un de nos objectifs d'entreprise pour l'exercice 2025, comme nous l'expliquons plus en détail dans notre Rapport annuel 2024.

Climanomics de S&P Global

Nous continuons de mettre à profit la plateforme Climonomics de S&P Global pour approfondir la compréhension de notre portefeuille de placement et évaluer les impacts possibles des risques climatiques physiques sur nos placements. Cette plateforme quantifie les risques financiers liés au climat conformément aux recommandations du TCFD.

Nous avons hébergé sur la plateforme une grande partie de nos actifs sous gestion dans les marchés privés, principalement des actifs immobiliers. À la lumière de cette analyse des actifs réels pour l'ensemble du portefeuille, nous avons tiré les conclusions suivantes :

- Le risque relatif associé aux dangers climatiques augmente à un rythme relativement stable jusqu'aux années 2050 selon tous les scénarios de trajectoires de concentration représentatives (TCR);
- Parmi les huit dangers climatiques modélisés, l'exposition aux températures extrêmes devrait avoir le plus grand impact sur le portefeuille;
- L'évolution de l'exposition est probablement limitée pour les risques de cyclones tropicaux et de feux de forêt en vertu de tous les scénarios de TCR des périodes analysées.

Nous travaillons à poursuivre l'intégration d'autres actifs des marchés privés dans la plateforme afin d'accroître la proportion d'actifs sous gestion couverte et d'obtenir une meilleure visibilité sur l'exposition du portefeuille aux risques climatiques physiques.

c) Description de la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de 2°C ou moins.

Nous évaluons la résilience de notre portefeuille stratégique aux divers scénarios de changements climatiques à l'aide d'une analyse par niveaux des scénarios de changements climatiques. Tout comme pour les résultats obtenus dans le cadre de notre collaboration avec un conseiller technique externe, notre analyse de scénarios a conclu que l'approche de gestion active d'Investissements PSP, notre construction de portefeuille dynamique et nos choix de placement qui tiennent compte du climat mènent à un meilleur positionnement du portefeuille stratégique d'un point de vue du risque et du rendement comparativement au portefeuille de référence fourni chaque année à Investissements PSP par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada¹, et ce, selon tous les scénarios climatiques évalués.

¹ Pour en savoir plus, veuillez consulter l'Énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement pour l'actif géré par Investissements PSP.

Gestion des risques

Expliquer de quelle manière l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.

a) Description des processus appliqués par l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés aux changements climatiques.

Investissements PSP reconnaît qu'elle doit prendre des risques d'investissement pour réaliser son mandat statutaire et que la gestion de l'ensemble des risques doit être intégrée à l'échelle de l'organisation. Nous procédons chaque année à une autoévaluation des risques et des contrôles à l'échelle de l'organisation afin d'identifier et d'évaluer les principaux risques, ainsi que l'adéquation et l'efficacité des mesures d'atténuation. De plus, un cadre de surveillance des risques émergents est utilisé pour repérer, évaluer et surveiller les risques nouveaux et en évolution qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs. Les considérations liées à la durabilité représentent l'un des risques d'investissement dans le cadre de notre politique de gestion des risques et des politiques connexes.

L'identification, le suivi et l'exploitation des facteurs de durabilité importants pour la performance à long terme de l'investissement constitue l'une de nos convictions en matière de placements. Nous pensons que les changements climatiques représentent une tendance structurelle à long terme qui aura probablement un effet important sur les risques et les rendements des investissements, dans tous les secteurs, toutes les zones géographiques et toutes les classes d'actifs. En prenant en compte la nature dynamique de la matérialité et les différences entre les classes d'actifs et les types d'investissement, nous nous efforçons d'adopter une approche pragmatique. Cela nous aide à atténuer les risques pour notre portefeuille, à découvrir des occasions de créer de la valeur à long terme et, surtout, à générer les rendements financiers requis par notre mandat.

Notre approche pour déterminer et évaluer les risques climatiques inclut à la fois des perspectives descendantes et ascendantes.

Analyse descendante des changements climatiques

Au niveau du portefeuille global, nous tenons compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) actuelles et des engagements de transition à long terme des sociétés en vertu de l'Accord de Paris.

Nous avons intégré pour la première fois des considérations climatiques dans les activités de construction de portefeuille au cours de l'exercice 2023. Pendant l'exercice 2024, nous avons amélioré davantage notre approche en intégrant des considérations climatiques dans notre scénario économique de base et nos activités de construction de portefeuille, y compris des hypothèses de marché des capitaux à long terme et la prise en compte du climat dans les stratégies passives. De plus, pour soutenir nos classes d'actifs, nous avons développé un prototype de l'outil de navigation des trajectoires climatiques, qui aidera à déterminer la contribution potentielle de chaque classe d'actifs aux cibles climatiques de l'ensemble du fonds.

En plus de nos efforts relatifs à la construction de portefeuille, nous participons à des initiatives collaboratives liées aux analyses des tests de résilience. Au cours de l'exercice 2024, nous avons soutenu la Banque du Canada dans le cadre de son évaluation continue des répercussions systémiques des risques de transition climatique pesant sur le système financier canadien en fournissant des renseignements sur notre portefeuille. Nous avons également participé activement aux efforts consultatifs pour assurer le succès global du projet.

Enfin, nous réalisons régulièrement des analyses des scénarios climatiques et des tests de résilience de notre portefeuille stratégique à l'aide de trajectoires climatiques plausibles et de leur incidence potentielle sur notre portefeuille¹; nous tenons compte des risques climatiques importants dans nos décisions d'investissement; nous considérons les occasions d'investissement qui pourraient contribuer à la transition vers une réduction des émissions de carbone; et nous encourageons, au besoin, une meilleure divulgation des émissions sur les risques climatiques par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Si nécessaire, nous ferons appel à des conseillers techniques externes pour soutenir ces efforts.

¹ Les scénarios climatiques généralement utilisés pour cette analyse incluent la réussite de l'Accord de Paris et/ou l'échec de la transition. En ce qui concerne la trajectoire réussie de l'Accord de Paris, la transition vers la carboneutralité peut se manifester de manière ordonnée ou désordonnée. En cas d'échec de l'alignement sur la trajectoire de l'Accord de Paris, les scénarios peuvent se manifester par des risques physiques plus importants et potentiellement graves, ainsi que par des risques de transition significatifs pour les portefeuilles.

Analyse ascendante des changements climatiques

Au niveau de l'investissement, nous nous efforçons de procéder à une vérification diligente approfondie, en portant notre attention sur les risques physiques et de transition importants, ainsi que sur les opportunités, en lien avec la sensibilité d'un actif ou d'une entreprise aux risques climatiques. Nos investissements gérés à l'interne sont analysés, le cas échéant, en fonction des risques climatiques à long terme qui affectent la valeur de l'entreprise¹, en tenant compte du secteur d'activité et de la zone géographique. Notre processus de vérification diligente évalue également les plans de transition et les émissions divulguées. Au cours de l'exercice 2023, nous avons aligné nos documents relatifs aux décisions d'investissement sur notre stratégie climatique. Et nous avons inclus une section qui évalue la conformité d'une opportunité individuelle à la stratégie.

En ce qui concerne les risques et opportunités climatiques importants, nous déterminons et évaluons les risques de transition liés aux changements climatiques en effectuant une première analyse de sensibilité à l'aide de notre approche tirée de notre taxonomie des actifs verts. Ce cadre tient compte des deux principales dimensions des risques et opportunités liés aux changements climatiques : l'intensité carbone du placement (mesurée en tonne de CO₂ par million de dollars de revenus) et la planification de la transition liée aux changements climatiques du placement. Nous évaluons également l'impact probable d'un placement individuel sur l'empreinte carbone globale de notre portefeuille.

Pour les investissements gérés à l'externe, notre cadre intègre des considérations climatiques, au même titre que d'autres risques liés à la durabilité. Et nous étudions régulièrement les stratégies climatiques des nouveaux gestionnaires de fonds et des gestionnaires externes.

Enfin, nous collaborons avec des consultants externes et des experts du secteur pour aligner nos évaluations des investissements sur les pratiques du marché. Nous visons à améliorer notre compréhension des risques liés aux changements climatiques afin d'explorer la corrélation potentielle avec les rendements financiers, y compris les risques de baisse. De plus, nous cherchons activement à tirer parti de l'influence de l'économie sobre en carbone sur l'innovation et la croissance, une tendance qui offre des perspectives intéressantes pour les stratégies d'investissement à long terme.

b) Description des processus appliqués par l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.

Nous visons à mieux comprendre et gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques grâce aux mesures suivantes : (i) l'intégration de considérations climatiques importantes à chaque étape de notre processus d'investissement et dans le cadre de nos activités de construction de portefeuille; (ii) la poursuite d'occasions d'investissement liées à la transition vers une économie sobre en carbone et la réduction des émissions de carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, lorsqu'il convient de le faire; (iii) le dialogue actionnarial auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons, le cas échéant, afin d'encourager leur gouvernance et leur gestion des risques climatiques, y compris les engagements crédibles en matière de transition, et de soutenir une meilleure divulgation par rapport au cadre du TCFD, le cas échéant; et (iv) les efforts de collaboration avec des organisations reconnues afin d'améliorer notre compréhension collective des changements climatiques et de leurs impacts potentiels.

Utiliser notre capital et notre influence

Conformément à notre mandat, l'objectif principal de notre stratégie climatique consiste à utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition vers la carboneutralité mondiale d'ici 2050.

À titre d'investisseurs à long terme, nous devons gérer activement et de façon responsable les actifs qui nous sont confiés. Nous croyons qu'en entretenant des dialogues en continu, nous pouvons influencer l'adoption de pratiques d'affaires durables par les entreprises et favoriser la création de valeur à long terme, plus particulièrement dans les marchés privés. Au cours de la dernière année, nos échanges auprès des sociétés en portefeuille et des partenaires a principalement porté, le cas échéant, sur l'encouragement au développement de stratégies de transition crédibles. Nous avons également cherché à intensifier nos efforts pour recueillir des données sur les GES dans le cadre de nos placements privés, ce qui s'est traduit par une augmentation annuelle de 8 % de la couverture des données des portées 1 et 2 pour l'ensemble de ces investissements.

Afin que nos investissements respectent notre engagement à soutenir la transition globale vers la carboneutralité d'ici 2050, nous cherchons à évaluer si nos placements s'inscrivent dans les trajectoires de réduction d'émissions propres au secteur, comme décrites dans le scénario « Net Zéro » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les orientations de l'initiative Science Based Targets (SBTi), les trajectoires de décarbonation sectorielles du Réseau de leadership d'investisseurs (RLI) ou d'autres cadres crédibles correspondant à un scénario climatique de 1,5 degré.

¹ Ici et tout au long du document, la valeur d'une entreprise est définie par la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires à la fin de l'exercice, de la capitalisation boursière des actions privilégiées à la fin de l'exercice et des valeurs comptables de la dette totale et des participations minoritaires. Aucune déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie n'est effectuée pour éviter la possibilité d'obtenir des valeurs d'entreprise négatives.

Nos dialogues visent à encourager les équipes de direction à améliorer l'alignement de leur performance financière avec des pratiques d'affaires durables, tout en communiquant de façon transparente nos attentes sur des thèmes précis, comme les changements climatiques. Nous exigeons des conseils d'administration et des dirigeants des sociétés inscrites en bourse qu'ils intègrent les risques et les opportunités liés au climat dans leur stratégie et leurs opérations, et qu'ils divulguent les renseignements pertinents pour permettre aux actionnaires de prendre des décisions éclairées. Pour les placements sur les marchés privés, nous tirons parti de notre accès direct aux entreprises en portefeuille. Nous surveillons les actifs et nous dialoguons directement avec les membres des conseils d'administration et de la direction sur les risques ou opportunités liés aux changements climatiques. Lorsque nous sommes représentés au conseil d'administration d'une entreprise, nous sommes en mesure d'influencer directement sa gestion des facteurs climatiques. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les coactionnaires et les partenaires pour encourager l'adoption des meilleures pratiques liées au climat, notamment l'adoption de cibles fondées sur la science et d'une trajectoire alignée sur l'Accord de Paris, ainsi que des divulgations proactives cohérentes avec les recommandations du TCFD. Nous pouvons également amorcer des dialogues en privé avec de grands émetteurs pour promouvoir des plans de transition fondés sur la science.

Rester au fait des tendances du marché et de la réglementation

À l'aide de notre modèle en étoile d'intégration des facteurs de durabilité, nous voulons bien outiller nos professionnels du placement en leur fournissant les outils et les renseignements requis pour mesurer et commencer à mieux gérer les risques climatiques. Toutes les classes d'actifs, les fonctions clés de l'organisation et l'ensemble des employés d'Investissements PSP suivent régulièrement des formations sur le climat pour les tenir informés et engagés face aux connaissances sur les changements climatiques. Des champions de la durabilité sont désignés dans chaque classe d'actifs pour évaluer la matérialité des facteurs de durabilité, y compris le climat, et pour aider à intégrer les principales conclusions dans leurs processus d'investissement. Nous avons également lancé un bulletin d'information interne qui présente des renseignements opportuns sur les tendances du marché et les développements politiques en matière de durabilité. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [rapport d'investissement durable 2024](#).

c) Description de la manière dont les processus appliqués pour déterminer, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale de l'organisation en matière de risque.

Pour réaliser notre mandat à long terme, nous devons adopter une approche calculée et informée de gestion des risques, y compris les changements climatiques. Pour ce faire, nous adoptons une approche intégrée et rigoureuse en matière de gestion de risque, soutenue par une culture du risque solide et commune, dans laquelle tous les employés participent activement à l'identification, l'évaluation, la gestion, la surveillance et la divulgation des risques. Notre Énoncé sur l'appétit pour le risque et les politiques connexes de gestion des risques, qui sont examinés et approuvés chaque année par le Conseil d'administration, décrivent notre appétit pour les risques d'investissement liés à la durabilité, y compris les changements climatiques, et précisent comment les activités d'investissement doivent être guidées par notre philosophie de risque et être cohérentes avec notre appétit pour le risque. Pour en savoir plus sur notre approche de gestion du risque d'entreprise, veuillez consulter notre [Rapport annuel 2024](#).

De plus, lors de notre analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques, nous cherchons à mieux comprendre les conséquences possibles des changements climatiques sur notre capacité à générer un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus, conformément à notre mandat. Nous croyons qu'en visant une solide intégration à l'échelle du portefeuille global, nous parvenons à mieux protéger et à améliorer la valeur financière à long terme pour nos bénéficiaires.

Mesures et cibles

Présenter les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les risques et les opportunités pertinents liés aux changements climatiques, lorsque cette information est importante.

Mesures de l'empreinte carbone du portefeuille

Nous appliquons une approche de consolidation du contrôle opérationnel à notre périmètre organisationnel. Par conséquent, les mesures des émissions de carbone associées à notre portefeuille de placements représentent une source indirecte d'émissions divulguée en vertu des [exigences de comptabilisation des émissions dans la chaîne de valeur des entreprises](#) (portée 3) et des [normes de divulgation](#) du Protocole des GES pour les activités d'investissement de catégorie 15.

Nous avons convergé sur les principales mesures financières liées au climat pour décrire l'impact des émissions de nos activités de placement sur l'atmosphère et, par conséquent, sur les changements climatiques. Notre approche des émissions financées s'appuie sur le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), qui est l'une des seules normes pour la comptabilisation de l'empreinte carbone d'un portefeuille¹. Nous pensons que les émissions financées inspirées du PCAF constituent une mesure pertinente pour comprendre les émissions au niveau du portefeuille, qui peut être normalisée par million de dollars investis pour permettre la comparaison (empreinte carbone – inspirée de PCAF). En revanche, la mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée est normalisée par les revenus des sociétés en portefeuille et fournit des données sur l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone. Étant donné que ces mesures sont normalisées selon différents facteurs financiers, elles n'évoluent pas toujours dans le même sens ou avec la même ampleur. Cependant, elles fournissent des renseignements complémentaires concernant la contribution d'un investisseur aux changements climatiques.

La méthodologie que nous utilisons pour calculer l'empreinte carbone du portefeuille et les émissions financées est guidée par la [norme du PCAF](#), qui est elle-même basée sur la recommandation technique pour le calcul des émissions de GES de portée 3 du Protocole des GES ([Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions](#)) pour les activités d'investissement de catégorie 15.

Nous reconnaissons que les exigences relatives à la publication d'information sur la durabilité et le climat, ainsi que les méthodes disponibles, sont complexes et évoluent rapidement. Nous continuerons de faire évoluer notre méthodologie et visons à adapter notre approche en fonction des meilleures pratiques.

L'empreinte carbone de notre portefeuille peut varier en raison de facteurs externes échappant à notre contrôle, notamment les changements dans les conditions de marché, les politiques des entreprises et les cadres réglementaires mondiaux qui ont une incidence sur la divulgation des émissions. Des facteurs internes, y compris l'évolution de notre stratégie climatique, peuvent également introduire des variations dans les mesures de l'empreinte carbone de notre portefeuille. Alors que nous nous efforçons d'investir dans l'économie de transition, nous prévoyons une augmentation de l'empreinte carbone de notre portefeuille à court terme, suivie d'une baisse progressive en raison des effets de la réduction des émissions attribuable à l'accélération des plans de transition de décarbonation des entreprises de notre portefeuille.

Résultats²

Le calcul des émissions financées et de l'empreinte carbone s'applique à 78 % de notre portefeuille d'investissement³ au 31 mars 2024⁴.

Émissions financées et empreinte carbone – inspirées du PCAF

(tonnes d'éq CO ₂ e ⁵ /million \$ revenus)	EF2024	EF2023
Émissions financées – selon le PCAF (ktCO₂e)		
Marchés publics	3 083	2 964
Marchés privés	5 025	6 140
Actif sous gestion ajusté dans le champ d'application (million \$ investis)		
Marchés publics	63 422	49 900
Marchés privés	170 913	156 315
Mesures financières liées au climat – selon le PCAF		
Émissions totales (ktonnes CO ₂ e)	8 107	9 104
Résultat total (tonnes CO ₂ e/million \$ investis)	35	44

¹ Pour en savoir plus, veuillez consulter la section « Divergences par rapport aux normes du PCAF ».

² Des différences sont possibles en raison de l'arrondissement.

³ Notre portefeuille d'investissement est calculé sur la base des actifs sous gestion ajustés. Au cours de l'exercice 2024, nous avons introduit la terminologie « actifs sous gestion ajustés » (en remplacement de la terminologie « juste valeur marchande des actifs de PSP » de l'exercice précédent). Les actifs sous gestion ajustés représentent spécifiquement l'exposition économique des placements utilisés pour le calcul des indicateurs de carbone et sont calculés selon la juste valeur marchande, à l'exception des produits dérivés.

⁴ Sur une base comparable, la couverture de l'exercice 2023 s'élèverait à 76 % de l'actif sous gestion comparativement à 78 % pour l'exercice 2024.

⁵ Les émissions absolues de GES sont exprimées en tonnes de CO₂e.

Intensité carbone moyenne pondérée

(tonnes CO ₂ e/million \$ de revenus)	EF2024	EF2023
Marchés publics	117	148
Marchés privés	114	145
Total	115	147

Au cours de l'exercice 2024, les deux mesures de l'empreinte carbone de notre portefeuille ont diminué. La baisse est influencée par de nombreux facteurs, dont :

- une hausse** des données réelles des émissions de GES divulguées, plutôt que sur les estimations;
- l'amélioration** des méthodes de collecte pour les données financières sur les marchés privés (par exemple, les capitaux propres ou la dette au niveau de l'actif), ce qui procure des facteurs d'attribution plus précis;
- une variation** dans la taille des positions attribuable aux valeurs marchandes et aux conditions macroéconomiques, y compris l'inflation;
- les entreprises mettant** en œuvre leurs plans de transition, entraînant une diminution de leurs émissions de GES.

Au cours de l'exercice 2024, bien que nos actifs sous gestion ajustés aient augmenté de 14 %, nos émissions financées ont diminué de 11 %, entraînant une baisse de 22 % de l'empreinte carbone de notre portefeuille (inspirée du PCAF). Nous avons amélioré notre méthodologie relative aux approximations, ce qui peut également avoir

influencé la tendance à la baisse (voir la section sur la qualité des données pour en savoir plus).

Notre intensité carbone moyenne pondérée a diminué d'environ 22 % au cours de l'exercice 2024, nous ramenant légèrement en dessous de l'exercice 2021. Étant donné que le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée nécessite de normaliser les émissions de l'entreprise en fonction de ses revenus, la mesure est fortement affectée par les événements macroéconomiques majeurs.

En ce qui concerne nos actifs en cours de développement sur les marchés privés, nous reconnaissons qu'il s'agit d'un domaine où les données disponibles sont limitées et où les pratiques du marché évoluent. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles ou qu'elles sont incomplètes, notre approche consiste à analyser les renseignements existants et à s'appuyer sur des estimations. Pour la majorité de ces actifs, nos calculs sont effectués à l'aide d'estimations.

Des facteurs externes échappant à notre contrôle, notamment le développement et l'évolution des cadres politiques et réglementaires, les progrès technologiques et les changements de comportement des consommateurs et des entreprises, pourraient avoir une incidence sur les mesures de notre empreinte carbone au fil du temps.

Méthodologie

Ces mesures financières liées aux changements climatiques sont décrites plus en détail dans le tableau ci-dessous :

Mesure	Émissions financées et empreinte carbone – inspirées du PCAF		Intensité carbone moyenne pondérée
Description	<p>Émissions financées : Émissions totales de GES pour un portefeuille sur la base de la part proportionnelle de la valeur totale de l'entreprise.</p> <p>Empreinte carbone inspirée du PCAF : Émissions financées normalisées par les actifs applicables sous gestion ajustés.</p>		Exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone.
Formule	Facteur d'attribution^{1, 2, 3, 4}	$\frac{\text{Valeur des placements}_i}{\text{Total des capitaux propres} + \text{Dette}_i}$	$\sum_i^N \frac{\text{Valeur des placements}_i}{\text{AUM ajustés du périmètre}} \times \frac{\text{Émissions de GES}_i}{\text{Revenus}_i}$
	Émissions financées	$\sum_i^N \text{Facteur d'attribution}_i \times \text{Émissions de GES}_i$	
	Empreinte carbone – inspirée du PCAF	$\frac{\text{Émissions financées}}{\text{AUM ajustés du périmètre}}$	

Avec i = Émetteur

¹ Pour les marchés publics, la valeur de l'entreprise incluant les liquidités est utilisée à la place du total des capitaux propres et des dettes, tel que défini dans les recommandations du PCAF.

² Pour les marchés privés, lorsque la dette totale n'est pas disponible, nous utilisons la dette nette.

³ Pour les investissements immobiliers, la valeur de la participation en pourcentage est utilisée comme facteur d'attribution pour évaluer sa part d'émissions, alors que le PCAF recommande l'utilisation de la valeur initiale de la propriété.

⁴ La valeur des placements représente la juste valeur, à l'exception des produits dérivés, pour lesquels elle représente la valeur notionnelle.

Champ d'application

La présente section dresse la liste des classes d'actifs et des types d'instruments inclus dans les mesures de l'empreinte carbone.

Marchés publics

- **Dans le champ d'application** : les actions détenues en positions longues dans les stratégies d'actions, y compris celles détenues par des gestionnaires ou des fonds externes (y compris des fonds négociés en bourse), l'exposition aux actions sous-jacentes détenus par le biais de certains swaps de produits dérivés, et les obligations de sociétés inscrites en bourse.
- **Hors du champ d'application** : les actions détenues dans les stratégies longues et courtes, les obligations de sociétés non inscrites en bourse et gouvernementales, les liquidités et les instruments du marché monétaire, l'endettement des sociétés et les autres produits dérivés hors du champ d'application.

Marchés privés

- **Dans le champ d'application** : les investissements directs et dans des fonds dans toutes les classes d'actifs des marchés privés.
- **Hors du champ d'application** : tout solde associé aux fonds de roulement, aux liquidités ou à l'endettement des sociétés, et les fonds de fonds.

Catégories d'émissions de GES

Nous incluons les émissions de portées 1 et 2¹ des sociétés en portefeuille dans nos mesures de l'empreinte carbone du portefeuille. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par les entreprises de notre portefeuille. Les émissions de portée 2 sont celles associées à l'achat d'énergie.

Les émissions de portée 3 des émetteurs couvrent d'autres émissions de sources indirectes, comme l'extraction et la production de matières premières et de carburants achetés, les activités réalisées par des sous-traitants, les voyages professionnels et la disposition des déchets. Nous n'incluons pas les émissions de portée 3² des sociétés en portefeuille dans nos mesures de l'empreinte carbone.

Processus de collecte de données

Les périodes de présentation utilisées peuvent varier selon la fin de l'exercice financier de la société. Dans la mesure du possible, les données sur les émissions utilisées pour calculer les mesures liées au climat étaient celles issues du plus récent exercice terminé (12 mois) au 31 mars 2024.

Divergences par rapport aux normes du PCAF

Nous utilisons la méthodologie du PCAF à quelques exceptions près. Les cas de divergence visent à accroître la couverture totale de la mesure de l'empreinte carbone et à s'assurer qu'elle convienne à un investisseur institutionnel comme nous. Pour cette raison, nous désignons notre méthodologie comme étant « inspirée par le PCAF ». Elles portent notamment sur les points suivants :

1. Étendue des calculs :

- **Traitement des fonds** : La norme PCAF ne fournit pas de recommandations explicites sur les méthodes de calcul des émissions financées pour les fonds d'investissement privés non inscrits en bourse. Étant donné notre exposition importante aux fonds, nous incluons ces investissements sous-jacents dans le but de fournir un portrait plus représentatif du total de nos émissions financées.
- **Traitement des produits dérivés** : La norme PCAF ne fournit pas de recommandations explicites pour le calcul des émissions financées par le biais de produits dérivés. Étant donné notre exposition importante dans certains swaps de produits dérivés, pour lesquels nous disposons de renseignements sur les GES au niveau de l'investissement sous-jacent, nous incluons ces investissements afin de fournir un portrait plus représentatif du total de nos émissions financées.
- **Obligations souveraines** : En décembre 2022, la norme PCAF a publié des recommandations sur les méthodes de calcul des émissions financées par les obligations souveraines. Investissements PSP n'inclut pas actuellement les obligations souveraines dans ses mesures de l'empreinte carbone, mais étudie la façon de mettre en œuvre ces recommandations à l'avenir.

¹ En raison de la disponibilité actuelle des données, les émissions de portée 2 utilisées dans les calculs des émissions financées par Investissements PSP comprennent une combinaison d'émissions basées sur l'emplacement et d'émissions basées sur le marché.

² Pour les investissements immobiliers, nous incluons les émissions de portée 3 dans notre mesure inspirée du PCAF en suivant l'approche du bâtiment entier.

2. Facteurs d'attribution :

- **Disponibilité des données :** Il peut être difficile d'obtenir des renseignements sur la dette sous-jacente, en particulier pour les investissements dans des fonds. Lorsque nous n'avons pas pu recueillir l'information sur la dette, nous avons utilisé une approche basée sur les capitaux propres seulement. Cela pourrait surestimer le facteur d'attribution d'Investissements PSP. Plus spécifiquement, 71 % de nos émissions financées ont été calculés sur la valeur totale de l'entreprise. Le reste a été calculé sur les capitaux propres seulement.
- **Immobilier commercial :** Le PCAF recommande l'utilisation de la valeur de la propriété à l'origine pour calculer le facteur d'attribution. Toutefois, nous avons calculé les facteurs d'attribution pour le portefeuille immobilier en utilisant notre pourcentage de participation dans les propriétés. Pour ce faire, nous avons fondé notre méthode sur la recommandation du PCAF qui indique ce qui suit : « Lorsque l'immobilier commercial est financé conjointement par un groupe de détenteurs d'actifs, l'attribution est fondée sur la participation de chaque détenteur. »

Évaluation de la qualité des données du PCAF

Lors de la mesure des émissions de GES et de la comptabilisation de l'empreinte carbone du portefeuille, l'évaluation de la qualité des données comprend la revue de l'exactitude, de l'exhaustivité, de l'uniformité et de la pertinence des données liées aux sources d'émissions et aux activités concernées. La norme du PCAF offre des recommandations sur des cotes de qualité des données par classe d'actifs. Nous employons la terminologie du PCAF en matière de qualité des données décrite dans le tableau ci-dessous. Les cotes de qualité des données sont pondérées par la taille de l'investissement.

Qualité des données pondérées des placements

EF2024

Infrastructures	2,0
Titres à revenu fixe cotés en bourse	2,1
Actions cotées en bourse	2,4
Ressources naturelles	2,4
Capital-investissement	3,1
Immobilier	3,6
Titres de créance	3,7
Portefeuille complémentaire	4,7
Portefeuille global	2,8

Cote 1	Émissions vérifiées déclarées par l'entreprise
Cote 2	Émissions non vérifiées déclarées par l'entreprise
Cote 3	Émissions estimées à partir de données sur les activités concrètes comme la production de l'entreprise
Cote 4	Estimation à l'aide des facteurs d'émission par unité de revenu pour le secteur
Cote 5	Estimation à l'aide des facteurs d'émission par unité d'actif pour le secteur. Nous utilisons la médiane de l'intensité des GES par rapport à la valeur de l'entreprise incluant les liquidités ¹ .

¹ Dans le rapport de l'année précédente, nos émissions de qualité des données ayant une cote 5 ont été estimées en utilisant la médiane de l'intensité des GES sur la capitalisation boursière. Cette année, nous avons amélioré notre méthodologie en calculant les approximations à l'aide de la médiane de l'intensité des GES sur la valeur de l'entreprise.

À l'exercice 2024, nous avons continué notre exercice de collecte de données pour l'ensemble de nos placements sur les marchés privés, tant pour nos investissements directs que ceux fait à travers des fonds. La conclusion de cette initiative est qu'environ 62 % de l'actif sous gestion ajusté dans le champ d'application a obtenu une cote 2 ou moins pour la qualité des données, une amélioration comparativement à 54 % au dernier exercice.

Nous utilisons les données relatives aux émissions de tiers, obtenues directement auprès des sociétés ou à partir de sources de données exclusives. Ces données ne sont généralement pas vérifiées par un tiers. Cela limite énormément notre degré de confiance à l'égard de l'intégrité des divulgations des sociétés, notamment parce que ces sociétés peuvent utiliser différentes méthodologies pour calculer et présenter leurs émissions de carbone.

Taxonomie des actifs verts

Nous avons créé un système de classification interne afin d'améliorer notre approche de la mesure et de la gestion du climat. Ce système a servi de point de départ à la définition de cibles et nous permet de suivre dans le temps notre exposition aux actifs verts, en transition ou à forte intensité de carbone¹. Nous avons publié les résultats de cette évaluation dans le cadre du lancement de notre première stratégie climatique et ils ont servi de base à nos premières cibles climatiques.

Afin de suivre notre progression et de soutenir la transition vers une économie sobre en carbone, nous avons établi des cibles initiales à court terme pour la fin de notre exercice 2026 (31 mars 2026). Pour en savoir plus sur la stratégie climatique d'Investissements PSP et ses cibles pour l'exercice 2026, veuillez consulter notre [Feuille de route pour la stratégie climatique](#).

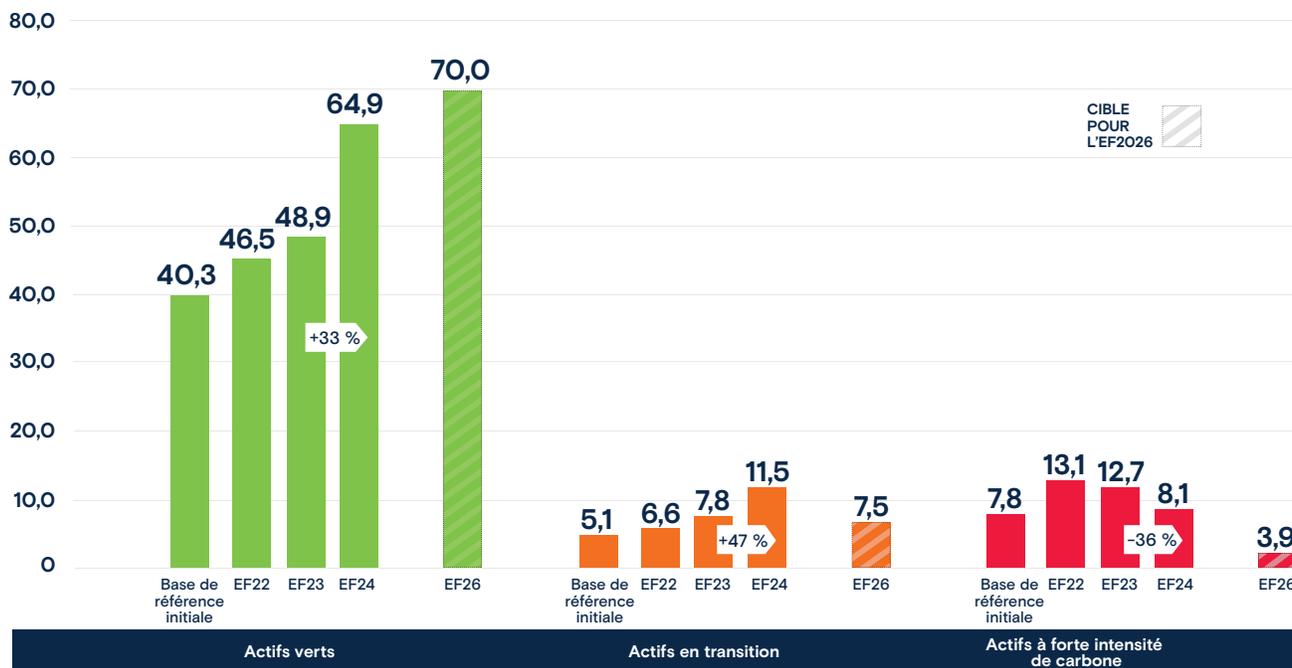
Au cours de l'exercice 2025, notre objectif est de faire évoluer notre stratégie climatique en nous appuyant sur les connaissances acquises depuis sa création. Il s'agira notamment d'affiner nos méthodes d'intégration des considérations climatiques importantes dans nos stratégies et processus d'investissement, afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'investissement et de soutenir la capacité de PSP à réaliser son mandat.

Performance par rapport à nos cibles

Les résultats de notre taxonomie des actifs verts (TAV) pour l'exercice 2024 ont révélé une augmentation de l'exposition aux actifs verts² et en transition³, ainsi qu'une baisse des actifs à forte intensité de carbone par rapport à l'exercice 2023. Cela a constitué un tournant, l'exposition aux actifs en transition dépassant désormais celle des actifs à forte intensité de carbone. La croissance des actifs verts est attribuable en partie à l'augmentation de la couverture des données divulguées. Conformément à nos efforts d'accroissement des dialogues en matière de décarbonation, un grand nombre d'actifs de notre portefeuille de ressources naturelles ont élaboré des plans de transition au cours de l'année, ce qui explique la diminution des actifs à forte intensité de carbone et l'augmentation des actifs en transition. Au 31 mars 2024, notre taxonomie des actifs verts s'appliquait à 78 %⁴ du portefeuille.

Au 31 mars 2024, nous avons déclaré des données de GES de portée 1 et de portée 2 pour environ 62 % des actifs dans le champ d'application, contre 54 % au cours de l'exercice 2023. Notre but est d'atteindre 80 % des données d'ici l'exercice 2026. Nous poursuivons nos efforts de collecte de données afin d'accroître la proportion de données divulguées de notre portefeuille de placements. Enfin, nous avons également émis une obligation verte d'un milliard de dollars canadiens au cours de l'exercice 2024, ce qui porte notre financement par obligations durables à 7,1 % de l'encours de la dette de PSP Capital au 31 mars 2024.

Figure 1 : Les résultats de la taxonomie des actifs verts en milliards de dollars canadiens pour l'exercice 2024.



¹ Pour plus de renseignements sur la méthodologie de la taxonomie des actifs verts, veuillez consulter notre [guide sur la taxonomie des actifs verts](#) et les renseignements techniques complémentaires figurant dans la section « Divulgations supplémentaires » ci-dessous.

² Actifs verts – Investissements dans des activités à faible émission de carbone, déterminés conformément à la méthodologie décrite dans la Taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP.

³ Actifs de transitions – Investissements qui se sont engagés à apporter une contribution substantielle à la transition vers une économie à faible émission de carbone en établissant des cibles de réduction de GES et des bonnes pratiques en matière de divulgation publique, déterminés conformément à la méthodologie dans la Taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP.

⁴ Pour en savoir plus sur l'étendue du calcul, veuillez consulter la méthodologie dans la section sur les mesures de l'empreinte carbone.

Améliorations méthodologiques de la Taxonomie des actifs verts

Depuis notre première évaluation au 30 septembre 2021, nous avons continué à améliorer notre taxonomie des actifs verts et sa mise en œuvre. Cela comprend l'évolution de notre méthodologie et de notre approche de collecte de données. Nous avons élargi le champ d'application de la taxonomie des actifs verts en y incluant les obligations d'entreprises cotées en bourse et en renforçant les exigences relatives aux actifs verts sur les marchés publics et privés. En particulier :

- **Fonds de placement immobilier inscrits en bourse (FPI) :** Ces placements occupaient une part importante des actifs vert foncé des marchés en capitaux. Dans la première évaluation, les FPI étaient jugés admissibles à titre d'actifs vert foncé s'ils pouvaient démontrer qu'ils ne dépassaient pas 80 tonnes d'équivalent de CO₂ par million de dollars de revenus. Durant l'exercice 2023, en voulant les lier à notre cadre de référence des obligations vertes, nous avons ajouté un critère afin de comparer les titres du FPI à l'ensemble de données sur l'immobilier vert du MSCI pour confirmer si la majeure partie de leurs revenus provient d'activités liées à « l'immobilier vert ». Notre amélioration complique l'accès à cette catégorie d'actifs verts pour les FPI, mais elle s'harmonise mieux avec la façon dont nous classons les actifs dans le portefeuille immobilier des marchés privés d'Investissements PSP.
- **Actifs en développement :** Dans notre portefeuille immobilier, nous avons relevé plusieurs propriétés qui sont à l'étape de construction et ne divulguent pas encore leurs données sur les émissions de GES. Puisque bon nombre de ces actifs visent des certifications de bâtiments écologiques, nous leur avons permis d'être classés comme des actifs vert pâle, dans la mesure où leur certification correspond à celle de notre cadre de référence des obligations vertes. Nous nous attendons à ce que ces actifs divulguent leurs émissions de GES lorsqu'ils deviendront opérationnels.
- **Actifs vert foncé :** En plus de s'harmoniser avec les critères de notre cadre de référence des obligations vertes, tous les actifs vert foncé doivent divulguer leurs données sur les émissions des GES. De plus, tous les actifs vert foncé ne doivent pas dépasser 80 tonnes de CO₂e par million de dollars de revenus pour maintenir ce classement.
- **Immobilier commercial :** Pour mieux utiliser les renseignements accessibles sur le marché concernant les trajectoires de transition, nous avons exigé de tous les actifs vert foncé en immobilier qu'ils démontrent leur respect du cadre de référence des obligations vertes au moyen de leur certification et de leur rendement en matière d'émissions des GES par rapport aux trajectoires de décarbonation du sous-secteur à 1,5 degré Celsius du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM).

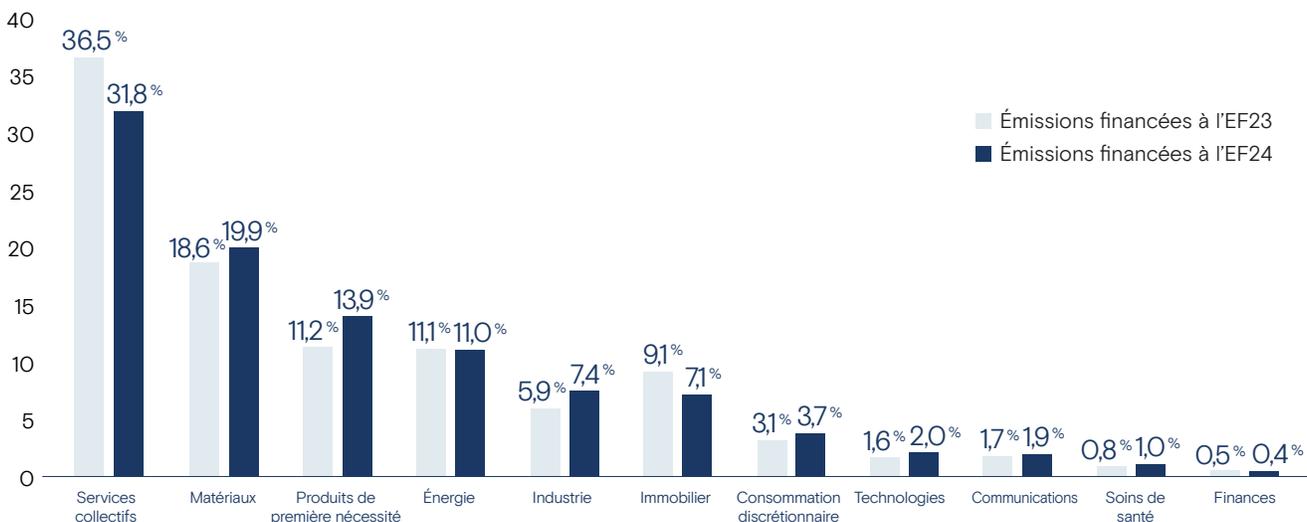
Divulgations supplémentaires

Contribution à l’empreinte carbone par secteur

La compréhension des répercussions climatiques de la répartition des placements d’un portefeuille à l’échelle des secteurs est une étape importante dans toute forme de stratégie liée aux changements climatiques. Elle peut fournir de précieux renseignements sur les risques et opportunités climatiques inhérents à un portefeuille et aider à déterminer les secteurs dans lesquels, du point de vue de la matérialité, les investisseurs peuvent le mieux contribuer aux efforts d’atténuation des changements climatiques. Veuillez consulter les graphiques ci-dessous pour en savoir plus sur la distribution de nos émissions de carbone¹ à l’échelle des secteurs pour l’exercice 2023 par rapport à l’exercice 2024. Les changements entre les deux exercices s’expliquent principalement par les améliorations apportées à la qualité des données, comme indiqué dans la section « Mesures et cibles ».

Distribution des émissions financées par secteur à l’EF24 et à EF23

Figure 2 : Distribution des émissions de carbone selon les secteurs du portefeuille applicable d’Investissements PSP pour les exercices 2023 et 2024.



Émissions biogéniques financées

En tant qu’investisseurs et propriétaires dans les secteurs de l’agriculture et de la foresterie, nous comprenons l’importance des émissions biogéniques découlant de ces activités. Les émissions biogéniques sont des émissions de GES qui proviennent de processus naturels et de sources biologiques, comme la digestion du bétail, la gestion du fumier et la décomposition des matières organiques. Cette divulgation vise à fournir un aperçu de notre approche pour mesurer les émissions biogéniques émanant de notre classe d’actifs des ressources naturelles, la classe la plus exposée à de telles émissions.

Les émissions biogéniques financées d’Investissements PSP sont présentées en détail ci-dessous. En vertu de la norme du PCAF, le facteur d’attribution est mesuré de façon proportionnelle à notre participation, puis divisée par la valeur d’entreprise du placement. Les mesures ci-dessous s’appliquent à 65 % du portefeuille de ressources naturelles et sont basées sur les émissions déclarées obtenues dans le cadre de la collecte de données entreprise avec un consultant technique.

Émissions biogéniques financées et empreinte carbone – inspirées du PCAF

	EF2024	EF2023
Émissions biogéniques financées (tCO ₂ e)	253 939	245 193
Actif sous gestion ajusté dans le champ d’application (million \$ investis)	15 202	14 656
Empreinte carbone (tCO ₂ e/million \$ investis)	16,70	16,73

Les émissions biogéniques sont une partie importante du cycle naturel du carbone. Nous cherchons à améliorer notre capacité à mesurer et à gérer les répercussions que nos activités de placement peuvent avoir sur ce cycle du carbone. Nous continuons de nous efforcer de comprendre

les capacités de séquestration de nos actifs en ressources naturelles dans différents réservoirs de carbone (par exemple, le carbone de la biomasse et le carbone organique du sol).

¹ Calculées à l’aide de notre méthodologie inspirée du PCAF.

Mise en garde concernant les données, les indicateurs et les énoncés prospectifs liés à la durabilité

Lors de la préparation des renseignements liés à la durabilité contenus dans le présent rapport, Investissements PSP a formulé un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses importantes. Les processus, les méthodes et les enjeux évalués sont complexes. Les données, les modèles et les méthodes liées à la durabilité que nous avons utilisés sont souvent relativement nouveaux, évoluent rapidement et ne correspondent pas aux mêmes normes que celles utilisées dans le contexte des informations financières ou connexes. Ils ne font pas non plus l'objet des mêmes normes de divulgation ou de normes équivalentes, de points de référence historiques, de références comparatives ou de principes comptables acceptés à l'échelle mondiale. Les données historiques ne peuvent ainsi servir d'indicateurs solides de l'évolution de nos données, dans le cas des changements climatiques et de son évolution. Les résultats des données et des méthodes utilisant nos modèles seront aussi possiblement affectés par la qualité des données sous-jacentes, lesquelles peuvent être difficiles à évaluer. Nous nous attendons à ce que les orientations, les normes, les pratiques commerciales et la réglementation de l'industrie continuent d'évoluer. La capacité à accéder aux données rapidement et le manque d'uniformité et de comparabilité entre les données posent également des défis. Cela signifie que les énoncés prospectifs, l'information et les cibles liés à la durabilité abordés dans le présent rapport comportent un degré supplémentaire de risque et d'incertitude inhérents.

À la lumière de l'incertitude concernant l'évolution des politiques et la réaction des marchés à l'égard des changements climatiques et d'autres enjeux liés à la durabilité, y compris entre les régions, de même qu'à l'efficacité de telles réactions, et selon les développements de la pratique sur les marchés et de la qualité et de la disponibilité des données, Investissements PSP pourrait devoir mettre à jour les modèles et les méthodes qu'elle utilise, ou modifier son approche concernant l'analyse de la durabilité. Elle pourrait devoir modifier, mettre à jour et recalculer les renseignements sur la durabilité et leurs évaluations; ses ambitions, ses objectifs, ses engagements et ses cibles en matière de durabilité; ou son évaluation de ses progrès à ces égards. La révision des données sur la durabilité pourrait faire en sorte qu'elles ne sont plus compatibles ou comparables d'une année à l'autre.

Le présent rapport contient un certain nombre de graphiques, d'infographies, de boîtes de texte et d'études de cas et de références caractéristiques qui visent à fournir un panorama détaillé de certains éléments du rapport et à améliorer l'accessibilité du rapport pour les lecteurs et lectrices. Ces graphiques, infographies, boîtes de texte et études de cas et références caractéristiques sont conçus pour être lus dans le contexte du présent rapport.

Les renseignements contenus dans le présent rapport comprennent des indicateurs non financiers, des estimations ou d'autres renseignements pouvant faire l'objet d'une grande part d'incertitude, notamment la méthodologie, la collecte et la vérification des données, les diverses estimations et hypothèses, ainsi que les données sous-jacentes obtenues de la part de tiers.

Investissements PSP a nommé Deloitte pour effectuer une garantie indépendante limitée des mesures de ses émissions financées et de son empreinte carbone. Le Rapport d'assurance limitée indépendant réalisé par Deloitte sera contenu dans le présent document.

Le rapport contient certains énoncés prospectifs concernant les cibles de durabilité d'Investissements PSP, ses engagements, ses ambitions, ses scénarios climatiques, ses processus, ses plans et ses méthodologies, qu'elle utilise ou prévoit utiliser pour évaluer ses progrès à ces égards (les « énoncés prospectifs liés à la durabilité »). Ces énoncés prospectifs liés à la durabilité reflètent les hypothèses, les attentes, les objectifs, les stratégies et les intentions de l'équipe de direction en date du présent rapport. Ils sont habituellement identifiés par des verbes conjugués au futur ou au conditionnel, ainsi que par l'usage de mots comme « perspective », « croire », « estimé », « projet », « s'attendre », « prévoir » et d'autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature, ces énoncés prospectifs liés à la durabilité exigent la formulation d'hypothèses et comprennent des risques et incertitudes inhérents. Par conséquent, Investissements PSP ne peut pas garantir que tout énoncé prospectif lié à la durabilité se matérialisera. De plus, ses activités de placement futures pourraient différer de celles mentionnées aux présentes. Le lecteur ne doit pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs ni s'y fier à toute autre date.

Les énoncés prospectifs en lien avec la durabilité supposent intrinsèquement des prévisions et des conjectures, et comportent des risques et des incertitudes, puisqu'ils sont liés à des événements et qu'ils sont tributaires de circonstances futures. De nombreux facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels et les développements diffèrent considérablement des attentes exprimées ou sous-entendues par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment les suivants :

- Des changements au cadre réglementaire en matière de durabilité dans lequel Investissements PSP exerce ses activités, y compris les approches et le traitement réglementaire du gouvernement concernant les renseignements sur la durabilité et les exigences de divulgation;
- Les répercussions de procédures judiciaires ou autres à l'encontre d'Investissements PSP ou d'autres membres de l'industrie;
- Les risques liés aux projections sur les changements climatiques comprenant, par exemple, l'évolution des changements climatiques et leurs répercussions; les changements dans l'évaluation scientifique des impacts des changements climatiques, des trajectoires de transition et de l'exposition future aux risques; ainsi que les limitations des prévisions utilisées dans les scénarios climatiques;
- Les normes, modèles ou méthodologies, nouveaux ou modifiés, de divulgation en matière de durabilité utilisés pour évaluer et établir des objectifs liés au développement durable, ce qui pourrait entraîner des révisions des données sur la durabilité et faire en sorte qu'elles ne sont plus compatibles ou comparables;
- Les changements et les défis liés à la disponibilité, à la qualité, à l'exactitude, à la vérifiabilité des données sur la durabilité, ainsi que les lacunes dans les données, pourraient entraîner des fluctuations d'une année à l'autre ou des écarts dans la qualité des données obtenues, ce qui pourrait mener à des révisions aux données présentées à l'avenir, de sorte que ces données pourraient ne pas être compatibles ou comparables d'une année à l'autre;
- Les scénarios climatiques et les modèles qui les analysent ont des limitations qui sont sensibles aux principaux paramètres et hypothèses, qui font eux-mêmes l'objet d'incertitudes;
- Les mesures prises à l'échelle mondiale pourraient ne pas être efficaces pour la transition vers la carboneutralité et pour la gestion des risques pertinents liés à la durabilité, notamment en ce qui a trait aux risques liés au climat, à la nature et aux droits de l'homme.

Les résultats réels et les développements peuvent différer considérablement des attentes exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, dont ceux mentionnés ci-dessus. Tout énoncé prospectif ultérieur lié à la durabilité, sous une forme écrite ou orale, attribuable à Investissements PSP ou à toute autre personne agissant en son nom sont entièrement et expressément visés par les facteurs mentionnés ci-dessus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs liés à la durabilité dans le présent rapport se matérialiseront. Sous réserve des lois et règlements applicables, Investissements PSP ne prévoit pas mettre à jour ces énoncés prospectifs liés à la durabilité et n'assume nullement l'obligation de le faire.

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du conseil d'administration de
l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'information sur l'objet considéré ci-jointe de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (collectivement « information sur l'objet considéré »), présentée dans le tableau ci-dessous.

Information sur l'objet considéré	Unité de mesure	Exercice clos le 31 mars 2024
Émissions financées	Kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone (kt éq. CO ₂)	8 107
Empreinte carbone	Tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars investi (t éq. CO ₂ /million \$ investi)	35
Intensité carbone moyenne pondérée	Tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars de produits (t éq. CO ₂ /million \$ de produits)	115

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables définis dans la section sur la méthodologie du *Rapport sur les divulgations financières liées au climat d'Investissements PSP* (les « critères applicables »). La direction est responsable de la sélection des critères applicables utilisés. La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une information sur l'objet considéré exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance limitée à l'égard de l'information sur l'objet considéré, sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir une assurance limitée que l'information sur l'objet considéré est exempte d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en oeuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et autres procédures) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les procédures comprennent également l'évaluation du caractère approprié, dans les circonstances, de l'utilisation par Investissements PSP des critères applicables aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans l'information sur l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Voici quelques-unes des procédures mises en oeuvre dans le cadre de notre mission :

- des demandes d'informations auprès de la direction et du personnel responsables de la préparation et de la présentation de l'information sur l'objet considéré;
- l'acquisition d'une compréhension des données sous-jacentes utilisées comme données d'entrée pour les calculs relatifs à l'information sur l'objet considéré;
- l'acquisition d'une compréhension des processus utilisés pour préparer et présenter l'information sur l'objet considéré;
- la mise en oeuvre de procédures analytiques de corroboration;
- la vérification de la concordance et de l'exactitude arithmétique des données sous-jacentes à l'information sur l'objet considéré et l'exécution de tests sur celles-ci, à partir d'un échantillon.

Les procédures mises en oeuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en oeuvre dans une mission d'assurance raisonnable effectuée conformément aux Normes canadiennes de missions de certification, et elles suivent un calendrier différent. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'information sur l'objet considéré a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les informations non financières, comme l'information sur l'objet considéré, sont assujetties à des limites inhérentes en matière d'exactitude étant donné la nature et les méthodes utilisées pour déterminer ces données. La sélection de différentes techniques de mesure acceptables peut donner lieu à des mesures significativement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré d'Investissements PSP pour l'exercice clos le 31 mars 2024 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Critères applicables conçus à une fin particulière

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables afin d'aider Investissements PSP à la présenter au conseil d'administration (le « conseil »). Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125494

Montréal, Canada
Le 9 août 2024

Places d'affaires

MONTREAL

(principal bureau d'affaires)
1250, boulevard René-Lévesque Ouest
bureau 1400
Montréal (Québec)
Canada H3B 5E9

Téléphone : +1.514.937.2772

NEW YORK

450 Lexington Avenue, suite 3750
New York, New York
USA 10017

Téléphone : +1.212.317.8879

LONDRES

10 Bressenden Place, 8^e étage
Londres, Royaume-Uni
SW1E 5DH

Téléphone : +44 20 37 39 51 00

HONG KONG

Suite 603-606, 6/F
One International Finance Centre
1 Harbour View Street
Central, Hong Kong

Téléphone : +852 91616063

Siège social

OTTAWA

135, avenue Laurier Ouest
Spaces Laurier
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 5J2

Téléphone : +1.613.782.3095

info@investpsp.ca

investpsp.com

